



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

Circulation et stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime naturel (DPMn) dans un site Natura 2000

(article R414-19 du code de l'environnement)

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Il a été constitué dans le but de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives européennes :

- la directive «Oiseaux» de 2009 ;
- la directive «Habitats, Faune, Flore» de 1992.

Il abrite 1746 sites couvrant plus de 12,5 % du territoire.

L'objectif de réseau vise à maintenir ou à restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaires au titre desquels les sites ont été désignés.

Qu'est-ce qu'une évaluation des incidences ?

Les projets, plans, programmes ou manifestations (PPPM) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés ;
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi de :

- s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires ;
- conserver et promouvoir une activité économique et sociale dans le périmètre d'un site Natura 2000.

A quoi sert ce formulaire ?

Les activités qui ont lieu dans un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur les milieux naturels et les espèces qui ont motivé sa désignation. Ce formulaire permet, par une analyse simplifiée entre l'activité et les enjeux du ou des site(s) Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur ce ou ces site(s) Natura 2000. S'il permet de démontrer l'absence d'incidences, il ne sera alors pas nécessaire de poursuivre l'instruction par une étude approfondie.

On entend ici par «activités», la circulation et le stationnement sur le DPM par des véhicules terrestres motorisés.

Rappel réglementaire : article L321-9 du code de l'environnement :

«Sauf autorisation donnée par le Préfet, après avis du Maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine au public (DPM) ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public».

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

Ce formulaire est à remplir par le demandeur de l'autorisation, à l'aide des informations qui lui sont accessibles. voir rubrique «Où trouver l'information sur Natura 2000 ?» ci-dessous.

Pour qui ?

Une fois complété, ce formulaire doit être joint à la demande d'autorisation et adressé à la DDTM, unité territoriales de votre ressort géographique ou DML (délégation à la mer et au littoral) pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.

Cet imprimé ne concerne que les demandes de circulation sur le DPM propre à cette demande d'autorisation. Si la circulation a lieu dans le cadre d'une autre procédure (par exemple travaux sur le DPM, manifestation nautique avec des implications à terre, etc ...), son incidence vis-à-vis des sites Natura 2000 sera étudiée dans le cadre de cette procédure.

Où trouver l'information ?

Sites internet Portail du réseau Natura 2000:

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>

- choisir le département, puis le site
- accès aux formulaires standards de données (cartographie, habitats, espèces, informations générales)

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN):

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- information sur les milieux, espèces, cartographie des sites Natura 2000

DREAL Bretagne :

✓ Carmen :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

- Site de cartographie. Dans la légende, à gauche de l'écran, cocher la rubrique «Nature et Biodiversité» puis la rubrique «Natura 2000», les rubriques des autres zones de protection naturelle peuvent être décochées. 2 fonds de carte disponible, IGN ou orthophoto (à partir du 1/25000ème).

✓ Le site de la DREAL Bretagne :

- Informations sur Natura 2000, les évaluations d'incidences, fiches descriptives par site avec accès à la carte du site, au document d'objectif du site s'il est approuvé, lien vers les sites Carmen et INPN. Encart situé à gauche, dans la rubrique Natura 2000, rubrique «Réseau Natura 2000 en Bretagne», accès à une cartographie et liste de sites, cliquez dans le site de la carte ou de la liste.

SEXTANT :

<http://www.ifremer.fr/sextant/fr/web/guest/catalogue>

Site Internet des opérateurs Natura 2000 : voir sur la liste jointe.

Document d'objectifs, le cas échéant, disponible auprès de l'opérateur Natura 2000 du site.

Cahier d'habitats côtiers, consultable sur le portail du réseau Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers2.html>

Les habitats côtiers et marins y sont présentés sous forme de fiches propres à chaque habitat.

Conseil et expertise : Opérateur Natura 2000 du site (voir liste et coordonnées des opérateurs Natura 2000 des Côtes-d'Armor en annexe 1).

Lexique

➤ **Le Document d'Objectif (DOCOB)**

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (Copil) et validé par le préfet.

➤ **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive «Habitat, faune, flore» et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- soit à l'annexe I de la directive «Oiseaux» et pour lesquelles doivent être désignées des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ainsi que les espèces d'oiseaux migrateurs inscrites sur les formulaires standards de données (FSD) des sites.

➤ **Habitat Naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation. Il est défini à l'annexe I de la directive «Habitat, faune, flore».

➤ **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe. Ils sont signalés par un * dans les annexes I et II de la directive «Habitat, faune, flore» et l'annexe I de la directive «Oiseaux».

➤ **État de conservation**

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive «Habitat, faune, flore». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs, des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, moyen ou mauvais.

➤ **Formulaire standard de données (FSD)**

Il constitue en quelque sorte la «fiche d'identité» d'un site Natura 2000. Il liste les habitats et les espèces, qu'elles soient végétales ou animales, pour lesquelles le site a été retenu et qu'il est prioritaire de préserver.

➤ **La Charte Natura 2000**

Elle est constituée d'un ensemble d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs.

Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements.

Le titulaire de droits réels ou personnels et utilisateurs des espaces situés dans le site peuvent adhérer à une charte Natura 2000. Ils s'engagent alors pour une durée de cinq ans ou dix ans à compter de la réception du formulaire d'adhésion par le préfet qui en accuse réception.

1 - Présentation de l'activité

1.1 Coordonnées du porteur de projet

Nom et prénom du demandeur.....
Adresse.....
Téléphone.....
Courriel.....

1.2 Statut du demandeur

- Récoltant de végétaux marins (algues, criste-marine, salicorne, etc...)
- Usine de transformation de végétaux marins
- Agriculteur (ramassage de goémon d'épave)
- Plaisancier
- Centre nautique
- Autre (à préciser).....

1.3 Nature de la demande

- Première demande d'accès au DPMn
- Renouvellement de la demande d'autorisation de circulation à l'identique (après une première autorisation ayant fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000).
- Modification des accès empruntés dans l'autorisation de circulation
- Autre (à préciser).....

Joindre impérativement :

une carte de localisation détaillée faisant apparaître les accès et les cheminements en véhicule au sein du site Natura 2000

➤ Si votre demande concerne un renouvellement de votre autorisation de circuler à l'identique des demandes précédentes c'est-à-dire sans aucun changement dans les voies d'accès et circuit de cheminement sur le domaine public maritime et **sans qu'aucun nouvel enjeu environnemental n'ait été identifié depuis la dernière demande**, vous pouvez considérer que votre demande n'aura pas d'incidences significatives sur le(s) site(s) Natura 2000 et passer à l'encadré ci-dessous.

➤ Dans les autres cas, passez aux rubriques suivantes. Vous pouvez prendre contact avec les chargés de mission Natura 2000 qui pourront vous fournir les informations nécessaires à votre analyse (voir liste des contacts en annexe 1).

Il est de la responsabilité du demandeur de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son activité sur le(s) site(s) Natura 2000.

Engagement :

Je soussigném'engage sur l'exactitude des déclarations apportées dans ce document et conclus que mon activité de circulation et stationnement sur le domaine public maritime n'aura pas d'incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

A le

Signature

1.4 Description de l'activité

Localisation de l'activité :

Site de l'activité (lieu-dit, nom de la plage – commune)

.....
.....

Date ou période de circulation et de stationnement :

Annuelle

Ponctuelle :

<input type="checkbox"/> Janvier	<input type="checkbox"/> Février	<input type="checkbox"/> Mars	<input type="checkbox"/> Avril	<input type="checkbox"/> Mai	<input type="checkbox"/> Juin
<input type="checkbox"/> Juillet	<input type="checkbox"/> Aout	<input type="checkbox"/> Septembre	<input type="checkbox"/> Octobre	<input type="checkbox"/> Novembre	<input type="checkbox"/> Décembre

Déplacements :

Quelle est la fréquentation sur le ou les site(s) Natura 2000 (nombre de déplacements annuels sur le ou les sites) :

Décrire l'organisation des déplacements sur le site (fréquence, trajets empruntés entre les différents lieux (de récolte, de travaux, d'activités etc ...) sur un même site.

.....
.....
.....

Types d'accès au DPM :

Cale, rampe d'accès

Voie d'accès aménagée à la circulation

Voie d'accès non aménagée à la circulation, précisez laquelle :

Types et nombre de véhicules :

Modèle:.....

Nombre :

Remorque : oui non

Rejets dans le milieu naturel :

Y a-t-il un rejet possible dans le milieu ?.....

Si oui de quel type ?.....

 **les véhicules doivent être dans un état d'entretien compatible avec la circulation et le stationnement sur le DPM et à jour de leur contrôle technique**

2 - Présentation du (des) sites (s) Natura 2000

2.1 Localisation du projet (voir cartes en annexe 2)

2.2 Liste des habitats présents sur le site

Type d'habitats naturels :	Présence sur le site circulé :	
Herbiers de zostères	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Champs de blocs	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Banc de maërl	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Estran sableux	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Estran vaseux	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Estran rocheux	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Prés salés	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Habitats de haut de plage (cordons de galets, laisse de mer, avec végétation ou non)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Habitats dunaires (dunes, pelouse littoral,...)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Habitats de falaises (landes, pelouse,...)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Autres...	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

2.3 Liste des espèces d'oiseaux présentes sur le site

Ne renseigner ce tableau uniquement si la circulation et le stationnement ont lieu dans une zone de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS).

Groupes d'espèces	Présence sur le site circulé :	
Oiseaux nicheurs (mars à fin août)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Oiseaux hivernants (septembre à mars)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

3 – Analyse des incidences du projet sur les habitats et espèces

Accédez-vous au domaine public maritime par des voies d'accès non aménagées ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les herbiers de zostères ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les bancs de maërl ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les récifs d'huîtres ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les champs de blocs ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur des habitats de pré-salé ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur des pelouses littorales ou dunaires?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur des landes littorales?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les hauts de plage (sable sec, galets ou végétation) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

La zone de circulation inclut où est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour les oiseaux nicheurs (îlots, pontons, brises lames, arrêtés de biotope, falaises...) en période de nidification? (Début avril à fin août)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
La zone de circulation inclut où est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour les oiseaux nicheurs (îlots, pontons, brises lames, arrêtés de biotope, falaises...) en période de nidification ? (Début avril à fin août)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
La zone de circulation inclut où est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour l'avifaune hivernante (sillons, vasières, prés salés, baies, anses, estran) en période d'hivernage ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
La zone de stationnement inclut où est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour l'avifaune hivernante (sillons, vasières, prés salés, baies et anses, estran) en période d'hivernage	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non



Bonnes pratiques :

L'accès au domaine public maritime doit se faire en traversant le sable sec de manière perpendiculaire pour rejoindre le sable mouillé.

La circulation et le stationnement doivent se faire en dehors du sable sec, de la laisse de mer, de la végétation des hauts de plage et de la dune sauf chemin et accès existants

Conclusion

Si vous avez répondu uniquement par des «NON», vous pouvez considérer que votre activité n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives c'est-à-dire qu'elle n'est pas susceptible de mettre en cause la pérennité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au titre desquels le(s) site(s) ont été désignés. La démarche d'évaluation des incidences est terminée, remplissez l'engagement ci-dessous.

Si au moins une case «OUI» est cochée, l'étude doit être approfondie, poursuivez en remplissant le tableau de la page 10. Des mesures de réduction ou de suppression des incidences doivent être définies.

Engagement :

Je soussigném'engage sur l'exactitude des réponses apportées dans ce document et conclus que mon activité de circulation et stationnement sur le domaine public maritime n'aura pas d'incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

A le

Signature

4 – Mesures de réduction/suppression des incidences

Votre analyse a mis en évidence une (des) atteinte(s) significatives, c'est-à-dire qu'elles sont susceptibles de mettre en cause la pérennité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au titre desquels le(s) site(s) ont été désignés.

La mise en place de mesures de réduction et/ou suppression de ces impacts est nécessaire pour rendre leurs effets non significatifs ou non dommageables. Les mesures de suppression ou de limitation d'impacts sont à rechercher en priorité.

Afin de conclure cet imprimé, merci de compléter :

- les trois premières colonnes du tableau à l'aide des informations renseignées précédemment, la quatrième colonne doit mentionner les perturbations ou dégradations des habitats et/ou espèces (**la destruction pour ce type d'activité ne sera pas admise**), voir la liste non exhaustive en bas du tableau ;
- les deux dernières colonnes qui présenteront les mesures que vous envisagez pour limiter les incidences de la circulation ou du stationnement sur les habitats et/ou espèces.

Pratiques / Circuits	Fréquentation (nombre de véhicules)	Localisation par rapport au(x) site(s) Natura 2000 (Indiquer l'identifiant du site lorsque plusieurs sont concernés)	Habitats et espèces potentiellement concernés en site Natura 2000	Incidence(s) potentielle(s)	Mesures prises pour atténuer ou supprimer les effets
Circulation					
Stationnement					

Exemples de perturbations possibles : bruit, lumière, écrasement, arrachage, dérangement dû au déplacement du véhicule, rejet dans le milieu naturel, modification des caractéristiques du sol (érosion, tassement), recouvrement d'habitat, ...

4 – Conclusion finale

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son activité sur le(s) site(s) Natura 2000.

A titre indicatif, l'activité est susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces présents sur le(s) site(s) notamment en cas de :

- dégradation d'un habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s) ;
- perturbation d'une espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s), dans la réalisation de son cycle vital.

Au vu de l'analyse réalisée à l'aide du tableau du chapitre III, et des éventuelles mesures de limitation ou de réduction des incidences définies au chapitre IV, votre activité est-elle susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ? :

NON

L'étude est terminée à ce stade. Cet imprimé accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation de circuler et de stationner sur le DPM adressée à la DDTM-DML des Côtes-d'Armor. Si la DML valide votre conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI

L'analyse révèle que la circulation et le stationnement sur le DPM ont des effets significatifs sur le(s) site(s) Natura 2000. L'autorisation ne peut être accordée, l'activité ne peut se réaliser en l'état.

ENGAGEMENT : Je soussigné.....m'engage sur l'exactitude des déclarations portées ci-dessus .

Fait à....., leSignature

Avis du service instruteur :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'évaluation des incidences doit-elle se poursuivre ? oui non

Le.....

ANNEXE 1

Liste et coordonnées des opérateurs Natura 2000

Communes	Situation Natura 2000	Opérateurs Natura 2000	
Plestin-les-Grèves	ZSC FR 5300004 Rivière le Douron	Mm Gwladys DAUDIN gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr Morlaix-Communauté 02 98 15 29 24	Site web : http://riviere-le-douron.n2000.fr
Trédrez- Locquémeau, Ploumilliau, Ploulec'h Lannion	ZSC FR 5310008 Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay	M. Mathieu BREDECHE 02 96 05 93 61 Mathieu.bredecche@lannion-tregor.com Lannion-Trégor Communauté 1 rue Monge - CS 10761 22307 LANNION Cedex	Site web : http://riviere-du-leguer.n2000.fr
Lannion à Perros- Guirec	ZSC FR 531 0008 SIC FR 530 0009 & ZPS FR 5310011 Côte de Granit Rose – Sept- Iles	Mme Maiwen LE BORGNE Tél : 02-96-05-54-14 maiwenn.leborgne@lannion-tregor.com Lannion-Trégor Communauté 1 rue Monge - CS 10761 22307 LANNION Cedex	Site web : http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr
Trélévern à Plouha + île de Bréhat	ZSC FR 530 0010 & ZPS FR 531 0070 Trégor-Goëlo	Mme Hélène GOSSE Tél : 02-96-55-37-27 h.gosse@guingamp-paimpol.bzh Communauté de communes de Guingamp-Paimpol Agglomération 11 rue de la Trinité 22000 GUINGAMP	Site web : http://tregor-goelo.n2000.fr
Plérin à Pléneuf-Val-André	ZSC FR 530 0066 & ZPS FR 531 0050 Baie de Saint-Brieuc Est Site web : http://saint-brieuc-est.n2000.fr	Volet terrestre : Morgane OISEL Tél : 02 96 68 23 58 morgane.oisel@sbaa.fr Saint-Brieuc Agglomération 5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie 22 000 SAINT-BRIEUC	Volet marin : OFB Lucile MINEO-KLEINER (référente des sites Natura 2000 de l'est du département) 06 61 91 59 89 lucile.mineo-kleiner@ofb.gouv.fr Sven MELLAZA (thématique habitats marins) 02.33.69.20.85 sven.mellaza@ofb.gouv.fr Olivier ABELLARD (thématique mammifères marins) 02 33 69 20 82 olivier.abellard@ofb.gouv.fr
Erquy	ZSC FR 530 0066 & ZPS FR 531 0050	Volet terrestre : Aurélien PIERRE et Philippe QUERE Tél : 02-96-41-50-83 natura2000@caperquyfrehel.fr	
Erquy à Saint-Cast- Le-Guildo	ZSC FR 530 0011 & ZPS FR 531 0095	Pôle Natura 2000 Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel 16-18, rue Notre-Dame 22240 PLEVENON	
Saint-Cast-Le- Guildo	ZSC FR 530 0012 Caps Erquy-Fréhel Site web: http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr		
Saint-Jacut-de-la- Mer Beaussais-sur-Mer Lancieux	ZSC FR 530 0012 « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » & ZPS FR 531 0052 « Iles de la Colombière de la Nellière et des Haches » Site web: http://lancieux-colombiere.n2000.fr	Volet terrestre : DREAL Bretagne Ophélie LE CLOIREC 02 96 87 52 81 o.lecloirec@dinan-agglomeration.fr	

ANNEXE 2

CARTOGRAPHIE DES SITES NATURA 2000

ZPS : zone de protection spéciale

ZSC : zone spéciale de conservation



